Niveau(x) d'enseignement: 7
Centre d'intérêt: 960

Numéro EDUQ : 9570613

Ecole Sport-études.

Une réalisation originale des cégeps : le réseau de l'Ecole Sport-études : mémoire présenté à la Commission de l'éducation relativement à l'avenir de l'enseignement collégial québécois / Ecole Sport-études. -- [Montréal] : L'Ecole, 1992.
21 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. Bibliogr.: f. 21.

Descripteur(s): Sport * Etude * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Dans ce mémoire, le réseau de l'Ecole Sport-études traite de ce qui s'est fait récemment au collégial en matière de conciliation de la pratique d'un sport de haut niveau et des études. Le premier chapitre aborde la problématique; le second fait état des réalisations de l'Ecole Sport-études en 1992 et du rôle important qu'y jouent les cégeps concernés. La conclusion dégage les perspectives d'avenir au Québec.

93-70613

ÉCOLE SPORT-ÉTUDES E.S.E.

Mémoire présenté
à la Commission de l'éducation
relativement à l'avenir
de l'enseignement collégial
québécois

Une réalisation originale des cégeps : le réseau de l'École Sport-Études

Octobre 1992

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H8N 2J4

TABLE DES MATIÈRES

REÇU le
1 - AOUT 1994
Rép.

		Page
Avant-Propos		2
Introduction		3
Chapitre 1	Problématique	5
Chapitre 2	L'École Sport-Études en 1992	9
	L'organisation des études	10
	La structure de l'École	12
	L'implication des cégeps	13
	La réussite sportive	14
	La réussite scolaire	15
Conclusion	Les perspectives d'avenir	16
Annexe		18
Bibliographie		21

X07037901

AVANT-PROPOS

L'École Sport-Études existe depuis le printemps 1985. Sa mission est de permettre aux athlètes québécois de haut niveau de concilier le sport et les études collégiales. Elle joue un rôle de coordination entre les cégeps, les fédérations sportives, les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Science et celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Elle a le mandat de promouvoir les études post-secondaires auprès des athlètes engagés dans les plus hauts niveaux.

C'est en tant qu'intervenante en matière de formation scolaire des athlètes de haut niveau et en tant que partenaire des cégeps et des fédérations sportives, de Sports-Québec et des ministères impliqués, que l'École Sport-Études veut donner son avis sur l'avenir de l'enseignement collégial et plus particulièrement sur le cas des athlètes de haut niveau au Québec.

INTRODUCTION

De tout temps, les sociétés qui se sont succédées ou côtoyées ont reconnu comme valeur sociale importante la performance sportive. Que ce soit en Grèce ancienne ou à Rome ou plus récemment dans les pays de l'Ouest, de l'Est ou même du Sud, les États ont toujours ou presque, consacré des ressources importantes au développement de l'activité physique. Ces ressources, que certains trouvent bien sûr insuffisantes mais qui sont parfois considérables, ont permis à l'occasion de soutenir financièrement l'athlète (pensons aux pays de l'Est), de bâtir des infrastructures à grands frais (pensons aux installations olympiques de Montréal), de créer ou de maintenir les structures nécessaires et indispensables au développement de l'athlète. Le sport professionnel est devenu, s'il n'a toujours été, une industrie de consommation de masse aux budgets qui défient la mesure, qui commandent des salaires considérés souvent déraisonnables, industrie de consommation qui occupe dans l'esprit de la population une place pour le moins accaparante. Il suffit pour s'en convaincre de voir l'espace que consacrent aux sports les quotidiens à fort tirage.

L'Éducation aussi a, de tout temps et en tout pays, été considérée comme l'assise incontournable du développement social et économique des nations.

L'École a toujours ou presque considéré l'activité physique ou le sport, comme élément de formation importante de la jeunesse. Le développement des athlètes a même été pris en charge à l'occasion par les systèmes scolaires. Pensons par exemple, aux universités américaines qui s'en font une marque de commerce ou au réseau des écoles sport-études qui existent en France, dûment reconnues et subventionnées comme telles par l'État. Nous pouvons certes dire, que la conciliation du sport et des études est chose naturelle, reconnue, du moins en principe, et effective à des degrés divers un peu partout. Là ou les choses se détériorent c'est lorsque l'individu, athlète et étudiant, grimpe dans les hiérarchies scolaires et sportives. Ce qui était facile et naturel à un certain niveau devient difficile, voire impossible un peu

plus haut. Au fur et à mesure que l'athlète performe, il fait face à des contraintes de temps et d'espace incompatibles avec les contraintes scolaires de niveau supérieur.

Dans ce mémoire, nous traiterons de ce qui s'est fait récemment au Québec au niveau collégial, c'est-à-dire au niveau supérieur, post secondaire et post-obligatoire. Le premier chapitre traitera de la problématique et un deuxième concernera l'École Sport-Études en 1992 et le rôle extrêmement important des cégeps concernés. Finalement, nous vous entretiendrons des perspectives d'avenir au Québec.

CHAPITRE 1 Problématique

C'est en 1982 qu'un groupe de travail interministériel concluait qu'il existait au Québec un problème important de conciliation de la pratique d'un sport de haut niveau et des études. Ce comité présentait aux ministres impliqués une série de recommandations susceptibles d'améliorer les choses. Dans une recommandation et non la moindre, il questionnait le réseau scolaire sur la façon dont celui-ci allait répondre aux besoins spécifiques des athlètes de haut niveau.

Toutefois ces recommandations n'ont pas eu de suites concrètes de la part des ministères impliqués. Certains pensaient que cela était incompatible avec les programmes scolaires, les régimes pédagogiques et les conventions collectives; d'autres étaient persuadés qu'on ne pouvait à la fois consacrer son temps à des études sérieuses et à autre chose... D'autres enfin pensaient que le problème n'en était pas un et que l'on pouvait faire les deux dans le système actuel, la preuve; Pierre Harvey. Tout en étudiant en ingénierie, il participa 4 fois aux Jeux olympiques dans deux sports, l'un d'été, l'autre d'hiver. Quel exemple confortable pour les tenants de l'immobilisme!

A la même époque, la Ligue de Hockey junior majeur du Québec (L.H.J.M.Q.) était aux prises avec un problème important de fréquentation scolaire de ses joueurs. Il était de notoriété publique au Québec qu'un joueur de hockey abandonnait ses études en accédant au niveau junior. Cependant, ce genre d'affirmation aurait mérité quelques nuances. D'abord parce qu'il existait à l'époque deux ligues de hockey junior majeur, l'une intégrée au réseau scolaire: la ligue de hockey collégial AAA, l'autre, la L.H.J.M.Q.; ensuite parce que bon nombre de joueurs de la L.H.J.M.Q. fréquentaient les réseaux scolaires, avec des difficultés et des problèmes de persévérance bien sûr, mais il reste qu'il était faux d'affirmer de façon péremptoire que personne n'étudiait.

Toutefois, en 1984 la L.H.J.M.Q. décidait de s'attaquer résolument à ce problème, le président d'alors, le Dr. Guy Morissette en tête. Les joueurs de la Ligue étant âgés de 16 à 20 ans, la L.H.J.M.Q. s'adressa à un cégep, celui de Saint-Jean-sur-Richelieu en l'occurrence.

Il fut vite évident qu'on ne pouvait répondre aux besoins des joueurs de la Ligue dans les structures normales des cégeps. Le calendrier scolaire des cégeps, à l'occasion différent d'un cégep à l'autre, ne correspondait pas à celui de la Ligue. La Ligue voulait pouvoir procéder à des échanges durant les sessions scolaires. Ceci était tout à fait incompatible avec le processus d'apprentissage dans des cours qui différaient parfois d'un collège à l'autre à l'intérieur d'un même programme. Les déplacements des équipes, les séries de fin de saison, la coupe Mémorial, tout concourrait pour mener directement le joueur-étudiant à l'échec ou à l'abandon. Il fallait de toute évidence trouver une solution originale.

Il y avait quelques préalables à une telle solution. Ces préalables étaient au nombre de six.

Premièrement: le nombre de joueurs étudiants

L'évaluation que nous avions faite montrait que le nombre de joueurs de la Ligue susceptibles d'étudier au niveau collégial se situait aux environs de 135 à 150 alors qu'organiser des études particulières dans une dizaine de collèges commandait à moyen terme au moins 300 étudiants.

Deuxièmement: les conditions d'admission

Celles-ci varient d'un cégep à l'autre. Pas beaucoup bien sûr mais suffisamment tout de même pour créer des problèmes majeurs. Comment expliquer qu'un joueur de l'équipe A et étudiant dans le cégep local et échangé à l'équipe B ne puisse entrer dans le cégep voisin parce que ne répondant pas à l'ensemble des conditions d'admission de ce nouveau cégep? Il fallait donc, pour cette clientèle uniformiser dans les cégeps concernés, les conditions d'admission.

Troisièmement: la réglementation pédagogique

Tout comme les conditions d'admission, la réglementation pédagogique varie d'un cégep à l'autre. Il fallait là aussi uniformiser les choses.

Quatrièmement: le contenu des programmes

Nous l'avons dit, le contenu des programmes varient d'un cégep à l'autre, parfois de façon considérable. Il fallait donc établir des programmes pour ces étudiants, qui seraient les mêmes, peu importe le cégep fréquenté.

Cinquièmement: la coordination des opérations

Organiser l'admission de 300 étudiants, organiser des cours selon un horaire particulier et un calendrier scolaire différent, permettre des changements de collèges en plein milieu de session scolaire nécessitait de toute évidence une coordination centrale efficace.

Sixièmement: un financement adéquat

Implanter et maintenir dans les différents cégeps une organisation scolaire parallèle nécessitait des ressources financières additionnelles que les cégeps se refuseraient d'assumer ne serait-ce que par équité envers ses étudiants réguliers. La coordination des opérations nécessitait elle aussi un financement particulier.

Le premier préalable, celui de la clientèle minimale était le plus impératif. Nos études de l'époque nous ont montré qu'il existait au Québec un bassin de jeunes athlètes de haut niveau, affiliés aux diverses fédérations sportives qui rencontraient des difficultés similaires à ceux des joueurs de la L.H.J.M.Q. et qui pourraient bénéficier avantageusement des mécanismes mis de l'avant pour les joueurs de hockey. Nous avons donc reconsidéré la question sous ce nouvel aspect. En fait était-il possible, au Québec, au niveau collégial de mettre à la disposition des athlètes de haut niveau la possibilité réelle de concilier la pratique sportive et les études? En considérant, et cela est très important puisqu'il faut le rappeler constamment, en

considérant donc que le "client" à qui l'on voulait s'adresser était d'abord un athlète qui désirait étudier et non pas d'abord un étudiant qui souhaitait pratiquer un sport peu importe à quel niveau, la réponse fut oui.

Pris sous cet angle, les préalables pédagogiques furent relativement faciles à régler. Il suffisait de s'entendre entre gens de bonne foi. Les premiers cégeps impliqués furent ouverts à cette idée et permirent à l'École Sport-Études de démarrer à l'automne 1985. Le cégep Saint-Jean-sur-Richelieu maître d'oeuvre acceptait de dégager quelqu'un pour la coordination des opérations.

Restait le financement. Après de vaines recherches de subventions gouvernementales, provinciales et fédérales, la Ligue de hockey junior majeur du Québec acceptait d'assumer le financement, du moins temporairement.

En avril 1985, le cégep Saint-Jean-sur-Richelieu annonçait la création de l'École Sport-Études. En septembre 1985, l'École Sport-Études ouvrait ses portes, accueillant 169 athlètes-étudiants dont 138 joueurs de hockey et 31 athlètes d'autres disciplines.

CHAPITRE 2 L'École Sport-Études en 1992

Aujourd'hui, l'École Sport-Études est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de permettre aux athlètes québécois de haut niveau de continuer à pratiquer leur sport tout en poursuivant des études collégiales dans le cadre du système public québécois. Elle s'adresse aux joueurs de la Ligue de hockey junior majeur du Québec et aux athlètes d'excellence, d'élite et de relève tel que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche le définit dans son programme d'excellence. Il s'agit

1) des athlètes **d'excellence**, c'est-à-dire des membres de l'équipe du Canada dans leur discipline (brevetés C et D) ou de ceux qui sont classés parmi les meilleurs au monde dans leur discipline (brevetés A et B): dans ce dernier cas, il s'agit, quant aux sports individuels, des 16 meilleurs au monde et en ce qui a trait aux sports collectifs, des 8 meilleures équipes au monde;

2) des athlètes **d'élite**, c'est-à-dire de ceux qui font partie de l'Équipe du Québec dans la catégorie ouverte et ceux qui sont brevetés D par Sport-Canada;

3) des athlètes de **relève**, c'est-à-dire de ceux qui font partie de l'Équipe du Québec dans la catégorie inférieure à la catégorie ouverte (junior).

Elle compte actuellement 461 athlètes répartis dans 17 cégeps et provenant de plus d'une trentaine de fédérations sportives. La liste des cégeps et des fédérations sportives de même que le tableau cumulatif de la fréquentation scolaire se retrouvent en annexe.

L'organisation des études

L'École Sport-Études offre un modèle particulier d'encadrement des athlètes-étudiants dans le but de favoriser la poursuite simultanée de l'excellence sportive et de l'excellence scolaire. Cet encadrement particulier prend la forme de mesures de soutien autres que l'enseignement comme tel. Ainsi, ces mesures peuvent prendre la forme de conseil, de conciliation avec les enseignants et les fédérations sportives, de recours à des cours-modules, à des cours d'été ou par correspondance, à du tutorat et à de nombreuses autres formules. Les athlètes de haut niveau ont des besoins supplémentaires d'encadrement particulier pour le bon déroulement des études. L'École Sport-Études organise les études de ses athlètes selon 3 possibilités qui souvent sont combinées:

Premièrement: l'horaire régulier

L'athlète intègre l'horaire régulier du collège. L'horaire particulier de l'athlète est fait en fonction de ses contraintes personnelles d'entraînement et de compétition. Cette option s'adresse à ceux qui se déplacent peu parce qu'ils n'ont pas encore atteints les standards leur donnant accès aux compétitions nationales ou internationales. C'est aussi le cas de ceux qui ont leur "saison morte" durant une session scolaire régulière. Ceux qui bénéficient de cette option ont un rythme d'études qui se rapproche de celui de la population.

Deuxièmement: les cours-modules

L'athlète intègre ce qui nous appelons les cours-modules. Ces cours sont donnés sur des périodes de 5 ou 10 semaines, de façon intensive et en succession. Ces cours-modules s'adressent plus particulièrement à ceux qui sont susceptibles de voyager à l'occasion ou de changer de lieux d'entraînement. C'est entre les cours-modules que les échanges sont permis dans la L.H.J.M.Q.

Les athlètes participants aux jeux olympiques, du Commonwealth ou autres étudient aussi selon cette formule. Dans ces cas là, ils peuvent étudier immédiatement avant et immédiatement après leur compétition. Ils ne perdent donc pas l'ensemble de leur session scolaire mais seulement un cours ou deux. La majorité des athlètes-étudiants de l'École Sport-Études étudient selon cette formule.

Troisièmement: la combinaison pour les cas lourds

Il y a les cas lourds, ceux qui sont toujours sur la route ou dans les airs. Ceux qui vont systématiquement des championnats mondiaux aux jeux olympiques et vice-versa; ceux qui sont un jour en Europe, le lendemain en Asie et parfois en Amérique du Nord. À ceux-ci nous offrons tantôt un cours-modules, tantôt un cours d'été, tantôt un cours de formation à distance, c'est-à-dire, par correspondance ou par tutorat téléphonique. C'est le cas par exemple d' Isabelle Brasseur qui s'est inscrite à l'École Sport-Études depuis les tous débuts, qui se maintient parmi les meilleurs au monde depuis plusieurs années, qui a obtenu, rappelons-le une médaille à Albertville en 1992 et qui obtiendra son diplôme cette année.

Ajoutons que nous tentons le plus possible de rejoindre l'athlète là où il se trouve. Donnons pour exemple, l'Académie de baseball Canada à Montréal qui tenait son camp d'entraînement en Floride en mars dernier. L'École Sport-Études y envoya un professeur du cégep Montmorency qui dispensa son enseignement à la vingtaine de joueurs de baseball qui s'y trouvaient.

Évidemment plus l'athlète-étudiant progresse dans la hiérarchie sportive moins ses études sont intensives. Le système collégial québécois permet cela. Nous sommes profondément convaincus que l'important est de ne pas interrompre complètement ses études. Et même si durant une session ou deux l'athlète ne peut suivre qu'un seul cours, la continuité des études ne sera pas brisée et seul le rythme en sera ralenti.

La structure de l'École

Mentionnons enfin que l'École Sport-Études est gérée par un conseil d'administration composé de sept personnes élues annuellement par l'assemblée générale, qui elle, est décisionnelle. L'assemblée générale est composée habituellement du directeur des services pédagogiques du cégep participant. Une directrice exerce le rôle de coordination et de liaison entre les athlètes-étudiants, les fédérations, les cégeps, les services régionaux d'admission, les universités, les ministères. Elle est assistée dans sa tâche de coordination par un comité-conseil, un registraire et un répondant dans chacun des cégeps et dans chacune des fédérations sportives.

La structure de coordination reçoit des subventions de deux ministères, celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et celui de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le commanditaire principal, Produits Shell Canada Limitée, endosse la mission de l'École en finançant directement celle-ci et en offrant aux athlètes-étudiants un programme de bourses d'excellence institutionnelles et nationales.

L'École Sport-Études regroupe actuellement 17 cégeps. Trois universités, soit l'École Polytechnique de Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université du Québec à Chicoutimi, sont membres affiliés. D'autres universités se joindront bientôt au réseau de l'École.

L'implication des cégeps

Pour réussir à implanter un réseau comme celui de l'École Sport-Études, il fallait, bien sûr, que les cégeps adhèrent à sa mission et reconnaissent donc que les difficultés rencontrées par les athlètes pour concilier « études supérieures et sport de haut niveau » étaient bien réelles et demandaient des solutions adaptées.

Ainsi les services supplémentaires en terme d'encadrement devinrent rapidement le point d'ancrage.

Les formules préconisées selon les besoins de chaque athlète-étudiant visaient à leur permettre de progresser dans leur cheminement scolaire plus lentement certes mais évitaient l'abandon scolaire.

De plus, la souplesse dans les structures des cégeps a permis de servir les athlètes là où ils sont et avec leurs besoins particuliers: cours-module, intégration à l'enseignement régulier, changement de cégep, cours de formation à distance.

Les cégeps ont consentis beaucoup d'efforts et de ressources humaines: un répondant fut nommé dans chacun des cégeps pour répondre aux besoins individualisés des athlètes; des enseignants et des directeurs se sont impliqués personnellement.

Bref, par le dynamisme des personnes-ressources, la souplesse des structures et l'entraide entre les cégeps, le Québec a su se doter d'une formule bien adaptée à la fois à la population des athlètes-étudiants et à ses structures de fonctionnement. Nulle part ailleurs au Canada les athlètes n'ont des services pédagogiques autant développés. C'est du moins ce qui ressort du rapport des délibérations de l'atelier national sur les programmes sports-études organisé en novembre 1991 par Sport-Canada.

La réussite sportive

Les cégeps sont très fiers de compter parmi leur population plusieurs athlètes se classant parmi les meilleurs au monde. Aux derniers jeux olympiques, ceux d'Albertville et ceux de Barcelone pas moins de six athlètes-étudiants ont été médaillés sur les 24 qui représentaient l'École. Il s'agit de:

- Angela Cutrone, or, patinage de vitesse, relais, cégeps Montmorency et Ahuntsic;
- Myriam Bédard, bronze, biathlon, cégeps François-Xavier-Garneau et Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Isabelle Brasseur, bronze, patinage artistique, couple, cégeps Édouard-Montpetit et Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Sylvain Gagnon, argent, patinage de vitesse, cégep Ahuntsic;
- Patrick Lebeau, argent, hockey sur glace, cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Nicolas Gill, bronze, judo, cégeps Ahuntsic et Montmorency.

D'autres athlètes, présents à ces jeux, seront à Lillehamer en 1994, ou à Atlanta en 1996 (Les Guilaine Cloutier, Nathalie Giguère, Jacinthe Pineau ou Tina Poitras).

Plusieurs joueurs de la Ligue nationale de hockey (L.N.H.) ont aussi fréquenté l'École Sport-Études, parfois avec brio. Il en est même qui, entre les saisons de la L.N.H. poursuivent des études universitaires. C'est le cas notamment de Stéphane Beauregard des Jets de Winnipeg ou de Réginald Savage des Capitals de Washington.

La réussite scolaire

La réussite scolaire est tout aussi impressionnante. Les athlètes-étudiants malgré toutes les contraintes qu'ils rencontrent réussissent aussi bien à la première session que les autres cégepiens. Une étude comparative des résultats scolaires des athlètes réalisée au cours de l'année 1991-1992[1] démontre aussi d'autres éléments: les athlètes suivent en général 4 ou 5 cours à la première session, en sciences de la nature comme en sciences humaines, les athlètes réussissent aussi bien en première session que les autres étudiants, les taux d'abandon et d'échec ne sont pas plus élevés que ceux des autres cégepiens et la persévérance scolaire revêt une grande importance aux yeux des athlètes.

Bref, lorsqu'on offre aux athlètes des conditions de réussite, ils persévèrent dans leurs études et obtiennent leur diplôme.

---

(1) École Sport-Études E.S.E. (1992), LA RÉUSSITE AU COLLÉGIAL ET LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES; Rapport du comité chargé d'étudier les cheminements scolaires des étudiants de l'école sport-études, 73 pages.

CONCLUSION Les perspectives d'avenir

De tels succès, de telles réussites ont été possibles parce que les cégeps se sont regroupés autour d'une cause noble et louable, ont démontré un dynamisme hors du commun et parce que la souplesse des structures permettait de le faire. Aucun autre niveau d'enseignement n'aurait pu assurer une réussite aussi grande, aussi rapidement.

La première recommandation que les cégeps de l'École Sport-Études mettent de l'avant:

> *« Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science maintienne ce niveau d'enseignement en lui assurant les ressources humaines administratives et financières qui lui permettront d'améliorer encore et davantage la qualité des services à toutes les catégories d'étudiants ».*

Les sources de financement sont rares. Aussi l'École Sport-Études limite-t-elle ses interventions aux athlètes de relève, d'élite et d'excellence ou à ceux qui sont reconnus comme tels par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

En 1990-1991, un comité constitué de plusieurs intervenants dont des représentants du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science concluait que nous devions offrir nos services à plus de 700 athlètes au Québec. Faute de subventions additionnelles, l'École Sport-Études ne le peut pas, les cégeps non plus.

Ainsi dans ce mémoire, nous deuxième et dernière recommandation sera:

> *« Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science adopte officiellement le rapport sur la formation scolaire à l'enseignement collégial de l'élite sportive, Sport-Études (1991) et qu'il débloque les fonds nécessaires pour l'encadrement des athlètes et pour la poursuite du financement du centre de coordination ».*

Nous avons mentionné précédemment que l'École Sport-Études avait trois universités affiliées, l'École Polytechnique de Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université du Québec à Chicoutimi. D'autres s'y ajouteront d'ici peu. Les démarches sont entreprises et l'accueil est bon. Nous pensons d'ici quelques années être en mesure de couvrir l'ensemble du réseau universitaire québécois.

Nous pensons aussi qu'il y aurait lieu de nous regrouper avec le réseau des écoles secondaires. Nous pourrions ainsi offrir aux athlètes de haut niveau un guichet unique et un service complet. Nous pensons que le développement du concept de la conciliation du sport et des études doit passer par là et nous essayerons de nous y employer d'ici les prochaines années.

Le modèle que nous avons retenu n'est pas universel, il y en a d'autres. Nous avons choisi celui-ci parce qu'il répondait aux besoins des athlètes-étudiants québécois de niveau collégial et aussi parce qu'il pouvait aisément s'inscrire dans les structures scolaires du Québec.

ANNEXE

LISTE DES CÉGEPS MEMBRES
DE L'ÉCOLE SPORT-ÉTUDES
année 1992-1993

Cégep Ahuntsic, à Montréal (1986)
Cégep André-Laurendeau, à La Salle (1988)
Cégep de Chicoutimi (1985)
Cégep de Drummondville (1985)
Cégep Édouard-Montpetit, à Longueuil (1985)
Cégep François-Xavier-Garneau, à Québec (1987)
Cégep de Granby Haute-Yamaska (1986)
Cégep Montmorency, à Laval (1985)
Cégep de l'Outaouais, à Hull (1985)
Cégep de Rimouski (1990)
Cégep de Saint-Hyacinthe (1989)
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (1985)
Cégep de Shawinigan (1986)
Cégep de Sherbrooke (1990)
Cégep de Trois-Rivières (1986)
Cégep Vanier, à St-Laurent
(cégep anglophone) (1988)
Cégep de Victoriaville (1987)

( ) : année d'adhésion du collège

ANNEXE

LISTE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES
Année 1992-1993

Fédération d'athlétisme du Québec
Association d'aviron
Fédération québécoise de badminton
Fédération de baseball
Fédération de basket-ball du Québec
Fédération québécoise de boxe olympique
Fédération canoë-kayak de vitesse
Fédération de curling du Québec
Fédération québécoise des sports cyclistes
Fédération des sports équestres du Québec
Fédération d'escrime du Québec
Fédération de gymnastique du Québec
Fédération d'haltérophilie du Québec
Fédération québécoise de handball olympique
Fédération de hockey sur glace
Association québécoise de judo kodokan
Fédération de lutte olympique
Fédération de nage synchronisée du Québec
Fédération de natation du Québec
Fédération de patinage artistique du Québec
Fédration de patinage de vitesse du Québec
Fédération de plongeon amateur du Québec
Fédration québécoise de ski: biathlon, saut à ski, ski acrobatique, ski alpin, ski de fond, ski pour handicapé
Fédération québécoise de ski nautique
Fédérarion québécoise de soccer
Fédération québécoise de tennis
Fédération de tennis de table
Fédération québécoise de tir
Fédération de tir-à-l'arc du Québec
Fédération québécoise de triathlon
Fédération de voile du Québec
Fédération de volleyball
Fédération de water-polo du Québec

ANNEXE

TABLEAU CUMULATIF DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE			
Session	Provenance des athlètes		Total
	Fédérations	L.H.J.M.Q	
A-85	31 (18,3)	138 (81,7) *	169
H-86	31 (19,4)	129 (80,6) +	160
A-86	72 (34,4)	137 (65,6)	209
H-87	66 (35,7)	119 (64,3)	185
A-87	154 (52,0)	142 (48,0)	296
H-88	167 (57,6)	123 (42,4)	290
A-88	217 (60,6)	141 (39,4)	358
H-89	224 (66,7)	112 (33,3)	336
A-89	242 (64,4)	134 (35,6)	376
H-90	223 (63,2)	130 (36,8)	353
A-90	312 (67,2)	152 (32,8)	464
H-91	271 (67,1)	133 (32,9)	404
A-91	294 (66,7)	147 (33,3)	441
H-92	274 (68,2)	128 (31,8)	402
A-92	309 (67,0)	152 (33,0)	461

*: le nombre inclut 4 joueurs "midget"

+: le nombre inclut 8 joueurs "midget"

(): pourcentage

Bibliographie

École Sport-Études E.S.E. (1992), **LA RÉUSSITE AU COLLÉGIAL ET LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES**; Rapport du comité chargé d'étudier les cheminements scolaires des étudiants de l'école sport-études, 73 pages.

Gouvernement du Canada (1982), **ATELIER NATIONAL SUR LES PROGRAMMES SPORT-ÉTUDES**; Rapport des délibérations, 53 pages.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1982), **SPORT-ÉTUDES**, Rapport du comité chargé d'étudier la problématique de la conciliation du sport et des études au Québec, 71 pages.

Société des sports du Québec (1983), **VERS L'EXCELLENCE, PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLITE SPORTIVE QUÉBÉCOISE**, 207 pages.